



Traité Zevahim

Michna 2 - Chapitre 11

חֲטָאת פְּסוּלָה,
אֵין דָּמָה טְעוֹן כְּבוֹס,
בֵּין שְׁהִיָּה לָּהּ שְׁעַת הַכֶּשֶׁר,
בֵּין שְׁלֹא הִיָּה לָּהּ שְׁעַת הַכֶּשֶׁר.
אִיזוֹ הִיא שְׁהִיָּה לָּהּ שְׁעַת הַכֶּשֶׁר?
שְׁלֵבָה, וְשִׁנְטִמָּאָה, וְשִׁיצָאָה;
וְאִיזוֹ הִיא שְׁלֹא הִיָּה לָּהּ שְׁעַת הַכֶּשֶׁר?
שִׁנְשַׁחְטָה חוּץ לְזִמְנָה,
וְחוּץ לְמִקְוָמָה,
וְשִׁקְבְּלוּ פְּסוּלִין (נִזְרָקִין) אֶת דָּמָה:

[Voilà la halakha concernant les sacrifices pour le péché aptes au sacrifice. En ce qui concerne]un sacrifice pour le péché disqualifié, son sang ne[nécessite pas]de blanchissage, que[le vêtement]ait eu une période de convenance[pendant laquelle son sang était apte à être présenté]ou qu'il n'ait pas eu de période de convenance. Quelle est[l'offrande pour le péché disqualifiée]qui avait une période de convenance ?[C'est celle]qui a été laissée toute la nuit[et qui est ensuite devenue disqualifiée] ; ou[c'est celle]qui est devenue rituellement impure ; ou[c'est celle]qui est sortie[de la cour du Temple]. Quelle est[l'offrande pour le péché disqualifiée]qui n'avait pas de période de convenance ?[C'est celle]qui a été égorgée[avec l'intention de la manger ou de présenter son sang]au-delà de son heure[prévue ou en dehors de son]espace[prévu] ; ou c'est celle dont le sang a été]recueilli[par des personnes]disqualifiées[pour le service du Temple]et qui ont aspergé son sang.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions